

1 - PRIX

Les prix de gros sont indiqués hors taxes et sont réservés uniquement à des professionnels. Ils peuvent être variables selon les quantités.

Un devis est toujours établi.

Nos offres sont sans engagement de notre part, les accords verbaux et renseignements de toutes sortes nous engagent uniquement à partir de confirmations écrites. Au cas où notre client présente un risque financier, nous pouvons, sans aucune explication, renoncer à sa commande.

Nos tarifs ne constituent pas une offre ferme et définitive de notre part. Nos ventes sont toujours concluent moyennant un prix déterminable. A savoir, le prix en vigueur au jour de l'expédition des marchandises, ledit prix pouvant varier en fonction de la modification par nos fournisseurs, de nos conditions d'achat ou de la variation des parités monétaires.

2 - COMMANDES

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de vente DEB DISTRIBUTION, à l'exclusion de tout autre document. Pour être considérées comme fermes et définitives, les commandes envoyées par les clients font l'objet d'une confirmation envoyée par DEB DISTRIBUTION

Pour toute commande inférieure à 300 € 00 HT, une participation de 25 € 00 HT, pour frais de petite commande, est ajoutée et devront être payées comptant

3 - ACOMPTE

Merci de noter qu'un acompte de 40% sera demandé pour toute commande de plus de 1500€

4 - MARQUAGES

Les frais techniques sont en sus et payables à la première commande. Lors d'une reconduction de commande, si un élément quelconque du marquage initial change, les frais techniques seront facturés à nouveau.

Les quantités des transferts livrées pourront varier de + ou -5% par rapport à la commande, en fonction des aléas de production. Seuls les transferts livrés seront facturés au tarif convenu et dus.

Les articles avec marquage livrés pourront varier de + ou -5% par rapport à la commande en fonction des aléas de production. Seuls les articles effectivement livrés seront facturés au tarif convenu et dus.

5 - BON A TIRER

Après acceptation d'une commande ferme, DEB DISTRIBUTION peut produire un BAT sur demande écrite. Il est fortement conseillé de vérifier vos fichiers et documents. La commande et la mise en production n'interviendra qu'à partir de la réception de l'accord du BAT. L'acceptation du BAT engage entièrement la responsabilité du client. Si une erreur, quelle qu'elle soit, n'a pas été rectifiée (texte, couleurs, position ou autre) avant la production, la société DEB DISTRIBUTION ne sera en aucun cas responsable. Si la société DEB DISTRIBUTION doit rectifier le BAT en raison d'une erreur d'un changement quel qu'il soit, la société DEB DISTRIBUTION facturera les frais dus aux clients.

6 - ECHANTILLONS

Toute commande d'échantillon doit se faire par mail

Les échantillons devront être retournés à DEB DISTRIBUTION sous un mois, sous emballage d'origine. Tout échantillon retourné en mauvais état fera l'objet d'une facturation. Les échantillons conservés seront facturés au client (+ frais d'expédition).

Un avoir de la valeur de l'échantillon hors frais d'expédition peut être octroyé si la commande est confirmée.

7 - PAIEMENT

Les règlements devront être effectués soit au comptant à la date de livraison, soit 30 jours nets date de facture par Chèque ou virement

Pour tout règlement effectué après la date d'échéance figurant sur la facture, une pénalité calculée en appliquant un taux égal à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement seront dues.

Retard de paiement : Les pénalités de retard sont calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif, au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal applicable à la date d'exigibilité de la dette, plus taxes. (Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008 dite Loi LME)

Les pénalités de retard seront payables à réception de l'avis informant le client qu'elles sont portées à son débit.

DEB DISTRIBUTION aura également la faculté de déclarer résolue de plein droit la vente de tout ou partie des produits dont le prix n'a pas été entièrement payé et de refuser toute nouvelle livraison. En cas d'insolvabilité du client, DEB DISTRIBUTION se réserve le droit d'exiger un paiement en avance.

8 - LIVRAISON

Les commandes peuvent être exécutées en une ou plusieurs livraisons. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Il appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée quel que soit le lieu de livraison, de faire état des réserves éventuelles et d'exercer les réclamations auprès du transporteur. De prévenir DEB DISTRIBUTION par mail clients@debdistribution.com dans les 3 jours ouvrables suivant la livraison, même si l'expédition a été faite franco de port. Pour être prise en compte, toute réclamation touchant à la nature, au type, aux caractéristiques, aux bordereaux de livraison et à la qualité apparente des produits devra nous être signalée par écrit avec accusé de réception dans un délai de 3 jours à compter de la livraison.

9 - GARANTIE DES PRODUITS

Tous les produits Grand Public vendus par DEB Distribution ne sont en aucun cas pour des utilisations professionnelles.

Nos produits sont garantis pièces et main-d'œuvre pour une durée déterminée par le constructeur. (Cas général : 1 an) à compter du jour de la livraison, elle ne peut être prise en compte que si le produit a été utilisé dans des conditions normales.

Sont exclus de la garantie :

- les produits réparés par des tiers

- les pannes dues à une mauvaise utilisation ou à un entretien défectueux

En outre, notre garantie ne couvre pas les frais de transport du produit, aller et retour.

10 - RETOURS

Aucune marchandise ne peut être renvoyée sans le consentement préalable et les instructions de DEB DISTRIBUTION.

Aucun retour ou échange ne sera accepté sans l'emballage d'origine et en parfait état (sans étiquettes, écritures, etc).

Par conséquent, DEB DISTRIBUTION recommande à ses clients de conserver les emballages suffisamment longtemps et dans l'état où ils ont été reçus.

11 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Toutes les marchandises vendues restent la propriété de DEB Distribution jusqu'à l'accomplissement de toutes les obligations dues par le client (paiement du produit Facturé.).

L'acheteur subira tous les risques de dommages subis ou causés sur l'appareil en sa possession jusqu'au paiement total du montant dû.

12 - COMMERCIALISATION ET PUBLICITE

Il est expressément convenu que le client ne pourra faire état d'une manière quelconque des marques distribuées par DEB DISTRIBUTION, sans accord préalable écrit, ni d'utiliser les textes ou photos du catalogue DEB DISTRIBUTION en vigueur. Le client s'interdit également d'utiliser les Marques, Textes, Photos, distribuées par DEB DISTRIBUTION, et notamment des publicités sur internet sans accord écrit.

13 - CATALOGUE CADEAUX DESTINE AUX ENTREPRISES

Les gravures de nos catalogues et dépliant, ainsi que les caractéristiques techniques spécifiées n'ont qu'une valeur indicative et peuvent être modifiées à tout moment par le fabricant.

Les offres de ce dit catalogue sont des prix professionnels hors taxes et sont valables de la date de parution pour une durée de 3mois, sauf variations de parité monétaire indépendantes de notre volonté.

14 - REDEVANCE TELEVISEUR

Tous les téléviseurs, vendus par DEB DISTRIBUTION, feront l'objet d'une déclaration auprès du Centre des Redevances de l'Audiovisuel que nous nous chargeons d'effectuer. Toutes les entreprises (donneur d'ordre) sont tenues de nous fournir les noms date de naissance et adresse de chaque bénéficiaire.

15 - JURIDICTION

En cas de différends entre DEB Distribution et une personne morale ou physique, le litige devra être porté devant les Tribunaux de Nanterre, seuls compétents en cas de litige ou contentieux. DEB DISTRIBUTION se réserve le droit d'assigner le client en paiement des factures dues devant le Tribunal du siège social.